



## **Officialisation du comité Fertil**



**Le 9 juillet dernier, la Chambre d'agriculture de la Vienne était à la Préfecture, avec ses partenaires, pour signer la Charte Fertil.**

La **charte Fertil** officialise la **reconnaissance du comité Fertil** comme **instance de concertation** pour **l'accompagnement d'agriculteurs et d'éleveurs en difficulté**, voulue par le Ministère de l'Agriculture en 2017. Depuis 1992, ce comité Fertil regroupe les principales organisations agricoles

départementales pour :

- identifier les exploitants en difficulté le plus précocement possible,
- permettre la concertation des différents partenaires afin de coordonner leurs actions,
- proposer des mesures d'accompagnement ciblées pour l'agriculteur, l'exploitation et le cas échéant ses animaux, avec un calendrier et un suivi,
- définir des actions préventives.

En 2019, 75 exploitations ont été aidées au travers de 49 diagnostics, 51 accompagnements personnalisés et 11 suivis techniques.

Identifier et accompagner les agriculteurs en difficultés est un axe politique important de la Chambre d'agriculture. Nos conseillers dédiés à l'accompagnement des situations fragiles favorisent le dialogue avec les partenaires agricoles, optimisent l'efficacité économique et technique de l'exploitation et évaluent les perspectives pour anticiper l'avenir. Ils accompagnent les exploitants dans les négociations amiables et si nécessaire vers les procédures collectives.

**Contact Fertil :** Chambre d'agriculture de la Vienne, Comité Fertil : **05 49 44 75 47** - [bureauaccueilfertil@vienne.chambagri.fr](mailto:bureauaccueilfertil@vienne.chambagri.fr)

**Contact presse :**

Chambre d'agriculture de la Vienne  
Annabelle CHAGUE – chargée de communication  
[annabelle.chague@vienne.chambagri.fr](mailto:annabelle.chague@vienne.chambagri.fr) – 05 49 44 75 65